



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR UNE FORMATION SUR L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

ORGANISATIONS DEMANDEUSES

CCFD-Terre solidaire

Le CCFD-Terre Solidaire agit depuis plus de 60 ans contre toutes les formes d'injustices pour que chacun voie ses droits fondamentaux respectés. Nous proposons et soutenons des solutions politiques et de terrain portées par des organisations et collectifs citoyens du monde entier. Le CCFD-Terre Solidaire soutient chaque année plus de 677 projets de 519 organisations partenaires dans 71 pays du Sud et de l'Est¹.

Commission Diocésaine Justice et Paix Pointe-Noire

La Commission Justice et Paix (CJP) de l'Archidiocèse de Pointe Noire, Service de l'Eglise Catholique créé en 1997 pour la promotion des droits humains et de la justice sociale. Grâce à son engagement pour la réduction de la pauvreté en République du Congo, elle œuvre pour une redistribution équitable des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles particulièrement de l'exploitation pétrolière. Depuis sa création, elle a développé plusieurs programmes portant sur l'accompagnement des populations affectées par les industries extractives, le suivi de l'exécution des politiques publiques dans les secteurs de la santé, de l'énergie et de l'hydraulique, la mise en place des plans de développement locaux, l'alternance démocratique, l'observation électorale, l'appui aux personnes incarcérées et la gouvernance forestière.

Depuis 2022, elle accompagne le Conseil Départemental du Kouilou dans l'exécution de son plan de développement local en favorisant la vulgarisation de cet outil, dans la recherche des fonds pour son financement et son appropriation par les organisations de la société civile locale et les administrations déconcentrées.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'articulation entre les plans de développement locaux en Afrique et l'atteinte des objectifs en matière de droits humains est essentielle pour garantir un **développement durable, équitable** et réellement **inclusifs** vis-à-vis des **ayants droits** (communautés locales). Encore faut-il que ces plans de développement locaux ne restent pas purement techniques et que, au-delà des aspects économiques, ils intègrent une **approche fondée sur les droits humains**. Ainsi, le développement local peut s'inscrire dans une **dynamique mobilisatrice et fédératrice de l'ensemble des parties prenantes** afin de construire, décider et agir collectivement en faveur d'un « vivre ensemble » qui réponde au mieux aux

¹ <https://ccfd-terresolidaire.org/>

besoins et aux aspirations des habitants et des acteurs locaux (administration, élus, autorités coutumières, secteurs économiques). Cette approche appelle une compréhension partagée du territoire, la définition des intérêts communs et respectifs, la valorisation des ressources locales dans une **logique de durabilité territoriale** et un **dialogue avec les instances de décision** (décentralisées et centralisées).

Les plans locaux doivent ainsi être élaborés avec l'ensemble des citoyens et en particulier les **groupes marginalisés** (femmes, jeunes, populations rurales, minorités autochtones). Cela permet **i)** de leur faire connaître leurs droits, **ii)** de les comprendre concrètement dans leur contexte, **iii)** de mieux identifier les besoins spécifiques, mais aussi de **iv)** respecter les principes fondamentaux de participation, d'égalité et de non-discrimination.

Au-delà de la co-construction, la démarche doit aussi permettre d'aborder et d'intégrer de manière précoce des **mécanismes de redevabilité : transparence budgétaire** (affectation et consommation des budgets), **indicateurs de suivi et de réalisation** liés aux droits humains, **espaces de dialogue** entre citoyens et décideurs.

Enfin, un enjeu central est la **cohérence** des plans de développement locaux avec les cadres nationaux et internationaux. Ils doivent s'aligner sur les **engagements** pris par les États, notamment en matière de droits humains, afin d'éviter les contradictions et de renforcer la pertinence et la portée globale des politiques publiques.

Plusieurs **cadres juridiques et normatifs internationaux** permettent de relier le développement local aux droits humains. Ils ne sont pas tous contraignants mais, ensemble, ils forment une base solide pour orienter les politiques locales. La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** (affirmation des droits fondamentaux à garantir y compris au niveau local), le **Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, le **Pacte International relatifs aux droits civils et politiques** (participation, transparence et gouvernance démocratique). Ces textes impliquent que les collectivités locales soient des actrices clés dans la mise en œuvre des droits. **L'Agenda 2030 pour le développement durable** des Nations Unies (ODD 1 « lutte contre la pauvreté », ODD 6 « eau », ODD 11 « villes durables, ODD 16 « institutions efficaces ») sont directement liés aux droits humains et doivent être territorialisés au niveau local. En Afrique « **La Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local** » insiste sur la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité des autorités locales. La ratification de ce texte en 2023 par la République du Congo vient compléter les dispositions déjà existantes sur la décentralisation et les compétences des collectivités locales (notamment la Constitution de 2015 en ses articles 208 à 210 et la loi n° 7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales)

IMPLICATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans cette optique d'intégration de l'approche fondée sur les droits humains, la société civile peut à la fois être une force de proposition, de mobilisation, de contrôle et d'action².

² Sa contribution à « *la promotion, à la protection, au renforcement et à la consolidation de la décentralisation, de la gouvernance locale et développement local* » est d'ailleurs reconnue en préambule de la Charte Africaine de valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement locale (Union Africaine, 2014).

Les OSC peuvent faire office de « porte-voix » en faisant remonter les besoins réels des populations et en s'assurant que personne n'est laissé pour compte. Elles peuvent aussi **former les parties prenantes** (communautés, administrations, élus et autorités) sur les droits humains (principes, cadres légaux, engagements). Les OSC contribuent aussi à la **participation citoyenne** en facilitant **l'implication des habitants** dans l'élaboration des plans de développement (consultations, débats publics, ateliers participatifs, etc.) ce qui renforce *in fine* la légitimité des décisions prises et leur pertinence. Les OSC jouent aussi un rôle de **veille et de contrôle (redevabilité) et peuvent** dénoncer les inégalités ou les discriminations, suivre l'utilisation des ressources publiques et exiger des comptes sur les engagements pris.

Elles peuvent aussi être des actrices de la **mise en œuvre** en portant des projets concrets (accès à l'eau, éducation, santé, etc.) au bénéfice des habitants du territoire qui contribuent à la réalisation des droits.

La société civile est enfin une interface **entre le local et le national** (voire l'international) et peut ainsi contribuer au partage des **bonnes pratiques** et à **l'amélioration des cadres légaux** en matière de développement local.

Globalement, l'implication des OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement locaux doit garantir les principes fondamentaux de participation, de non-discrimination et d'égalité, de redevabilité, de transparence et d'autonomisation des ayants droits.

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Dans le cadre de stratégie d'accompagnement des organisations de la société civile, le CCFD-Terre solidaire porte une attention particulière au renforcement des capacités de ces dernières. Pour se faire, le CCFD-Terre solidaire souhaite mettre en place une formation portant sur **l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les plans de développement locaux**.

La formation devra intégrer les enjeux suivants :

Introduction et fondements du développement local et des droits humains

- Comprendre les liens entre développement local et droits humains.
- Identifier les obligations des autorités locales et les droits des citoyens.

Les bénéficiaires de la formation devront acquérir les concepts du développement local et les principes des droits humains, comprendre l'approche fondée sur les droits humains (AFDH/HRBA), les notions importantes comme « détenteurs de droits (rights holders) » et « porteurs d'obligations » (duty bearers) et enfin les liens entre ODD et droits humains

Cadres juridiques et institutionnels

- Maîtriser les normes internationales, africaines et nationales.

Les bénéficiaires de la formation seront familiarisé.es avec les textes, cadres et normes pertinentes (Déclaration universelle des droits humains, PIDESC, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, Charte Africaine des valeurs et principes de la décentralisation, cadre national de la décentralisation, etc.)

Diagnostic territorial fondé sur les droits humains

- Réaliser un diagnostic territorial intégrant les droits humains.

Les bénéficiaires de la formation devront être familiarisé.es avec l'identification des inégalités et discriminations, la cartographie des acteurs, l'analyse des groupes vulnérables et des causes structurelles de l'exclusion. Ils aborderont les notions de base de la collecte de données désagrégées (genre, âge, handicap, activités socio-économique, territoire, etc.). Des exercices pratiques leur permettront de se familiariser avec l'élaboration d'un diagnostic territorial fondé sur les droits.

Élaboration d'un PDL intégrant l'AFDH

- Traduire les droits en objectifs de développement local.

Les bénéficiaires de la formation se formeront à la priorisation des besoins, la définition des résultats attendus, l'intégration des principes de participation, de non-discrimination, d'égalité, de transparence, de redevabilité, d'autonomisation.

Participation citoyenne et rôle des OSC

- Renforcer la gouvernance participative.

Les bénéficiaires de la formation aborderont les mécanismes de consultation, les stratégies d'inclusion des femmes, jeunes et groupes vulnérables, les dimensions du dialogue entre collectivités et OSC et le contrôle citoyen de l'action publique.

Budgétisation sensible aux droits humains

- Relier les priorités du PDL aux ressources disponibles.

Les bénéficiaires de la formation aborderont les notions de budgets sensibles au genre, la budgétisation basée sur les résultats, l'allocation équitable et la mobilisation des ressources locales.

Suivi-évaluation et redevabilité

- Mesurer les progrès en matière de droits humains.

Les bénéficiaires travailleront sur la construction d'indicateurs pour le suivi des réalisations en matière d'atteinte des droits. Les mécanismes de gestion des griefs, les rapports citoyens, audit et les enjeux de redevabilité locales seront abordés.

La formation alternera des temps **d'apprentissages théoriques**, des études de cas concrets et des temps de **travaux pratiques** sur les **outils** et **pratiques** clés : diagnostic, priorités des plans d'action, budgets, indicateurs, mécanismes de participation citoyenne, etc.

Publics cibles

La formation réunira une cinquantaine de personnes représentant :

- Organisations de la société civile³

-
- ³ La liste complète et le profil des organisations participantes seront communiqués préalablement à la formation (compter entre 10 et 15 organisations).

- Organisations communautaires et représentants (Coopératives et membres des villages)
- Cadres des collectivités territoriales (membres du Conseil Départemental du Kouilou)
- Services déconcentrés de l'État (Sous-préfets, SG de la Préfecture du Kouilou ; Directions départementales)
- Agences de développement local

Durée de la formation

La ou les personnes ressources sélectionnées pour assurer la formation proposeront une durée adéquate pour permettre l'atteinte des objectifs fixés.

La formation durera 5 jours au minimum (soit 35 heures) mais une durée différente peut-être proposée lors du dépôt du dossier (en cohérence avec la méthodologie et le plan de formation qui seront proposés et validés par les organisations demandeuses)

Lieu de la formation

Pointe-Noire, République du Congo

Dates

La formation aura lieu (idéalement) dans la première quinzaine de novembre 2026 / dates négociables

Profil du ou de la prestataire

Là ou le prestataire doit :

- Justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'approche fondée sur les droits humains et du développement local
- Justifier d'une expérience professionnelle dans l'accompagnement et la formation d'OSC et, si possible, dans le secteur du développement local
- Justifier d'une expérience dans la pratique d'animations participatives et de pédagogie pour adultes
- Une connaissance et une expérience de travail en Afrique (si possible République du Congo ou Afrique Centrale) est un atout
- Maîtrise du français (oral et écrit)

Offre technique et financière

Le dossier de soumission sera constitué de :

A. Offre technique

Cette offre devra comprendre :

- un CV avec copie des principales attestations et / ou personnes de référence.

L'approche méthodologique envisagée, conformément aux TDR, comprenant :

- Une proposition de programme indicatif de la session de formation incluant les modules prévus
- Une description des modules et des objectifs liés
- Une proposition méthodologique pour l'ensemble de la démarche (préparation de la formation, formation, réalisation de supports de formation).
- Un calendrier indicatif de réalisation.

Toute pièce manquante au dossier de candidature entraînera le rejet de celle-ci.

B. Offre financière

Le prestataire présentera une offre financière en mentionnant le montant des honoraires par jour presté.

Le CCFD-Terre solidaire et son partenaire local prendront en charge la diffusion de l'information concernant la formation ainsi que les aspects logistiques, le logement et le transport local de la ou des personnes sélectionnées.

Le CCFD-Terre solidaire prendra également en charge le transport international sur la base d'un A/R en classe économique, les frais de visa nécessaires à l'entrée dans le pays.

La ou le prestataire paiera les impôts, droits, taxes et autres charges imposés et dont le montant est réputé être inclus dans le prix du contrat qui sera signé.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

s.pommeret@ccfd-terresolidaire.org

« Formation PDL CCFD-Terre solidaire / CDJP Pointe Noire » en objet.

Les offres seront examinées par les organisations demandeuses et un entretien sera proposé aux offres considérées comme les plus pertinentes.

Date limite de candidature le 29 / 08 / 2026 à minuit. Toute offre parvenue après la limite de dépôt sera refusée.

Les candidatures seront examinées avant le 11 septembre 2026.

La ou les structures / personnes présélectionnés seront retenues pour **i)** un entretien avec les demandeurs, **ii)** clarifications éventuelles et **iii)** finalisation de la sélection en vue de la contractualisation.